

DÉPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DES HAUTS-DE-SEINE

Liberté – Egalité – Fraternité



# VILLE DE COLOMBES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

92701 Colombes Cedex

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

N°24

☎ 01.47.60.80.00  
Télécopie 01.47.60.80.85

Conseillers en exercice : 53  
Présents : 44  
Représentés : 7  
Absents : 2  
  
Ayant voté pour : 51  
Ayant voté contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne prenant pas part  
au vote : 0

OBJET : CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT  
DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE  
COLOMBES RELATIVE À L'ORGANISATION ET AU  
FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE "PROMOTION  
EN SANTÉ SEXUELLE"

### LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 2112-1, L. 2112-2, L. 2112-4, R.2112-5 et R. 2311-7,

Vu la Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 portée par le Ministère de la Santé et de la Prévention,

Vu le projet de convention proposé par le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine au titre de l'année 2023,

Vu la note de synthèse annexée à la présente délibération,

Considérant que la convention pour le Centre de Santé Sexuelle pour les jeunes signée lors de la dernière commission permanente qui a eu lieu en 19 juin 2023, concerne l'activité du CSS pour la sixième année à l'Espace Santé Jeunes,

Sur l'avis de la Commission Unique,  
**Après avoir entendu le rapporteur,**

### DELIBERE

**Article 1 :** Approuve le projet de convention proposé par le Département des Hauts-de-Seine, annexé à la présente délibération, relatif à l'organisation et au financement des activités de santé sexuelle, pour l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 26/10/2023

ID : 092-219200250-20231023-D2023\_10\_24-DE

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) mentionnée à l'article 1 de la présente délibération.

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.  
CHAIMOVITCH Patrick

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*